

MAIRIE
N° 4
DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
de ROCHEFORT
CANTON
de ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 Décembre 1947

OBJET :

Part du bureau de
bienfaisance
dans le produit
de la taxe sur les
spectacles

L'an mil neuf cent quarante sept, le 17 du mois
de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI, Maire, en session ordinaire
d'après convocations faites le 13 Décembre 1947

NOMBRE

de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
47/118

Etaient présents : MM. REGAZONI, Rochedereux, Veys-
sière, Chamboulan, Prugnaud, Bujard, Bouchet
Chollét, Baudet, Reutin, Chazeaud, Pouget,
Jacquet, Thirion, Coulli, Main, Dufour, Gail-
laud, Cousinet, Moulinas, Domecq, Brotteau.
Excusés : MM. Péraudeau, Métadier, Simon,
Sengnet, Melle Rikosky
Absents : MM.
avaient donné pouvoirs : M. Péraudeau à
M. Chamboulan - M. Métadier à M. Dufour, Melle
Rikosky à M. Chollét, M. Simon à M. Veysière

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil accepte que le tiers du produit
de la taxe sur les spectacles soit reversé au
Bureau de bienfaisance, à compter du 1er Janvier
1944.

APPROUVÉ

à Rochelle, le 10 Mars 1884

Pour la Présidence
Le Secrétaire Général
ROGER

Fait et délibéré à **Royan**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Halle

vote a eu lieu au public, établir à la désignation de te (Art. 51 de la loi ril 1884).

ionner à la suite qu'ils empêchés ser (Art. 57 de la loi ipalo).



Pour extrait conforme :